

l'année, le capital est de 50 millions. Les octrois autorisés au cours de l'année sont de \$4,084,000 et les subventions versées de \$1,340,000.

Les subventions sont faites en quatre versements: le premier lorsque les fondations sont achevées; le second quand le toit a été posé sur le bâtiment; le troisième quand l'intérieur du bâtiment est terminé et le dernier lorsque le bâtiment est occupé et qu'une vérification finale a été effectuée. Tout ceci se fait conformément aux certificats dressés par les architectes de l'université en cause. Les plans doivent nous être soumis à l'avance.

Le revenu tiré du fonds a été de \$2,151,000. Nous avons un gain réalisé de \$184,000 et le solde disponible à des fins de subventions, une fois l'année terminée, était de \$48,251,000. A la fin de l'année, le rendement, par rapport au prix d'achat, était de 4.3 p. 100.

Comme je l'ai dit, on trouvera à la page 10 du rapport annuel la liste des universités qui ont reçu des subventions.

Depuis, je le dis à titre de renseignement, le nombre des octrois a été porté à 42. Leur montant total est donc de \$12,816,000. En tout, 31 institutions du même genre qui sont officiellement reconnues par la Conférence des universités canadiennes comme pouvant être bénéficiaires de subventions de capital et dont le gouvernement fédéral s'est occupé.

Nous avons jugé bon de reconnaître comme admissibles aux subventions les universités qui figurent à cette liste.

Lorsqu'il s'agit de décider du montant que nous pouvons accorder aux diverses universités, la loi nous oblige à distribuer les fonds entre les provinces selon le rapport qui existe entre la population de chaque province et la population globale du Canada, d'après le plus récent recensement.

Conformément à la ligne de conduite établie par le Conseil, la part d'une université dans la masse provinciale est déterminée par le rapport qui existe entre le nombre des étudiants qui dans cette université travaillent en vue d'un diplôme et le nombre total des étudiants de la province. A titre d'exemple, prenons le cas de la Colombie-Britannique: d'après le recensement du premier juin 1956, la population y était de 1,398,464 âmes. La population du Canada, d'après les mêmes données, est de 16,049,288 âmes. Si l'on divise les cinquante millions dans ces mêmes proportions, on réserve \$4,357,000 à la Colombie-Britannique.

Prenons maintenant le cas de l'Université de Colombie-Britannique, où il y a 8,540 étudiants travaillant en vue d'un diplôme. Le nombre total des étudiants de la province est de 9,311. Des \$4,357,000, une somme de \$3,996,219 est donc réservée à l'Université de Colombie-Britannique. Ce montant permet à l'Université d'organiser son programme de construction de bâtiments. L'université sait que cette somme lui est destinée et elle n'a pas à se hâter de devancer les autres institutions ou d'envoyer sa demande avant que le fonds soit épuisé. De cette façon les universités et le Conseil peuvent procéder avec ordre.

Cette méthode n'a posé aucune difficulté. Le seul problème auquel nous nous soyons heurtés provient de ce que l'on pourrait appeler les institutions "satellites" qui voulaient percevoir directement des fonds sans que l'argent passe par l'intermédiaire de leur maison-mère.

Nous avons suivi la coutume adoptée par la Conférence des universités canadiennes en versant les fonds de la même façon que cet organisme, c'est-à-dire par l'entremise des maisons-mères.

Pour revenir à la Caisse de dotation, vous voyez sur ce tableau la situation pour l'année 1958. Les revenus ont été de \$2,369,000. Il est intéressant de comparer ce montant à celui du revenu de la Caisse des subventions de capital, qui était de \$2,151,000.

Les octrois autorisés au cours de l'année ont été de \$1,417,000 et les versements de \$346,000. Les frais administratifs ont atteint \$180,000 et le solde disponible pour distribution à la fin de l'année était de \$772,000.